

FAQ sur les nouveaux programmes de services bancaires aux entreprises de BMO



1. Pourquoi mon programme change-t-il?

Les prestataires de services financiers passent régulièrement en revue les frais pour s'assurer que la tarification appliquée aux clients est juste. BMO apporte des modifications à votre programme pour qu'il continue de vous offrir une valeur exceptionnelle et que ses caractéristiques et avantages demeurent concurrentiels. Si vous avez reçu une lettre vous informant des changements apportés à votre programme, les nouvelles caractéristiques et tarification seront automatiquement rajustées.

2. Pourquoi les limites de transactions mensuelles de mon programme changent-elles?

Dans la plupart des cas, les limites de transactions mensuelles des programmes vont augmenter dans le cadre de ces changements. Ces nouvelles limites offrent à nos clients une valeur ajoutée et font en sorte que notre offre demeure l'une des plus concurrentielles sur le marché. Dans le but de répondre aux besoins de nos clients en matière de services bancaires numériques et de les aider à maintenir des frais mensuels aussi bas que possible, de nouveaux programmes offrent des frais réduits de 0,60 \$ par article pour les transactions effectuées par l'intermédiaire des circuits numériques.

3. À quel moment mes frais mensuels changeront-ils?

Vos frais mensuels seront modifiés le 1^{er} septembre 2016.

4. Comment puis-je changer mon programme de services bancaires aux entreprises?

Vous pouvez apporter des modifications à votre programme de services bancaires aux entreprises à tout moment. Veuillez passer à votre succursale, communiquer avec votre directeur – Relations d'affaires ou appeler les Services aux entreprises au 1 877 262 5907 (ATS : 1-866-889-0889) pour obtenir de plus amples renseignements.

5. Où puis-je trouver de l'information sur les frais de service de la Banque?

Le Guide-conseil des services bancaires aux entreprises contient tous les programmes de services bancaires aux entreprises et les frais de service liés aux comptes. Tous les changements apportés à nos nouveaux programmes de services bancaires aux entreprises et les mises à jour de nos frais figureront dans ce guide le 1^{er} septembre 2016. En attendant, nous vous invitons à consulter le site bmo.com/programmesentreprise ou à vous procurer un exemplaire de notre brochure en succursale.



Connectez-vous

Vous avez d'autres questions?

Veuillez passer à votre succursale, communiquer avec votre directeur – Relations d'affaires ou composer le 1-877-262-5907. Pour le service ATS, composez le 1 866-889-0889.